

## COMMUNE DE LA FOLLIAZ

### ASSEMBLEE COMMUNALE DU 17 DECEMBRE 2018 A 20H00 SALLE COMMUNALE A LUSSY

Assemblée communale convoquée par une insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 48 du 30 novembre 2018, par une convocation personnelle pour les citoyens habitant à Lussy et desservis par la poste de Romont, par circulaire tout-ménage pour les autres ainsi que par affichage au pilier public de chaque village.

**Présidence :** Mme Laetitia Reynaud, Syndique

**Présents :** 36 personnes - majorité : 19 voix

**Excusés :** **Mlles** Jessica Berset et Elise Panchaud, **MM.** Claude Panchaud et Romain Nicolet

**Scrutateurs :** **MM.** Georges Richoz et Steve Maillard

#### TRACTANDA

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 28 mai 2018** (ne sera pas lu en assemblée mais peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune).
2. **Budgets 2019**
  - 2.1 Présentation générale du budget de fonctionnement
  - 2.2 Présentation générale du budget d'investissement
  - 2.3 Rapport de la Commission financière
  - 2.4 Demandes de crédits
    - 2.4.1 Demande de crédit de fr. 22'078.36 pour le Corps de Sapeurs-Pompiers Intercommunal CSPI (véhicule, habits feu, relais radio)
    - 2.4.2 Demande de crédit de fr. 29'958.- pour l'aménagement de l'éclairage public au Péleret à Villarimboud
    - 2.4.3 Demande de crédit de fr. 20'000.- pour l'achat d'un véhicule pour l'édilité
    - 2.4.4 Demande de crédit de fr. 15'025.- pour le pontage des fissures sur les routes de Châtonnaye et Macconnens à Villarimboud
    - 2.4.5 Demande de crédit de fr. 133'500.- pour le bouclage de l'adduction d'eau - secteur Rte de Villaz-Rte Nez d'Avau à Lussy
    - 2.4.6 Demande de crédit de fr. 1'409.- pour la modification de l'équipement technique du réseau de l'AEGN
    - 2.4.7 Demande de crédit de fr. 15'000.- pour l'aménagement d'un emplacement à tombes cinéraires au cimetière de Villarimboud
    - 2.4.8 Demande de crédit complémentaire de fr. 20'000.- pour la révision du plan d'aménagement local
    - 2.4.9 Demande de crédit de fr. 144'125.- pour la rénovation des bâtiments communaux (école et salle de Lussy, salle de Villarimboud, plan de fermeture).
  - 2.5 Approbation des budgets
    - 2.5.1 Budget de fonctionnement
    - 2.5.2 Budget d'investissement
3. **Commission financière** : nomination d'un membre pour la période 2019-2021
4. **Accueil extrascolaire**: approbation du règlement
5. **Lussy - Route du Village 46 à 60** : reprise de la route
6. **Divers**

A 20 heures, Mme Laetitia Reynaud, Syndique, ouvre l'assemblée. Au nom du Conseil communal, elle salue très cordialement les membres présents, ici à Lussy, à l'assemblée communale ordinaire 2018, dite assemblée du budget.

Pour le bon déroulement de cette assemblée, nous vous demandons lors de vos interventions de vous présenter par vos noms et vos prénoms. Ces informations sont absolument nécessaires à notre secrétaire pour la rédaction du procès-verbal de cette assemblée.

### **Accueil des nouveaux citoyens**

Mme Reynaud accueille les nouveaux citoyens ayant atteint leur majorité civique, qui ont été invités personnellement à participer à leur première assemblée communale. Cette année 2018, ce sont 11 jeunes de notre commune qui ont atteint leur majorité civique, composés de 4 filles et 7 garçons et habitant 6 à Villarimboud et 5 à Lussy. Il s'agit de : Berset Jessica, Chofflon Malika, Codogno Pierre-Jean, Ferrari Lorine, Fontaine Damien, Nicolet Romain, Panchaud Elise, Pereira Brites Claudio, Schwab Casimir, Stulz Théo, Stulz Timothé. Mme Reynaud les présente un à un afin de faire mieux connaissance mais aucun des nouveaux citoyens n'est présent ; seuls trois jeunes se sont excusés pour cette assemblée.

Mme Reynaud demande s'il y a des remarques à formuler quant au mode de convocation et au tractanda de l'assemblée ?

Aucune remarque n'est faite quant à la convocation et au tractanda, cette assemblée peut valablement délibérer. Mme Reynaud précise que les débats seront enregistrés selon le souhait de la secrétaire, Mme Rime. Elle nomme deux scrutateurs en les personnes de MM. Georges Richoz et Steve Maillard.

Avant de débiter cette assemblée, Mme Reynaud soumet une modification du tractanda. En effet, en point 4 de cette assemblée, nous vous soumettons à approbation le règlement de l'accueil extrascolaire qui s'ouvrira en 2019 sur le site de Villaz-St-Pierre. Durant l'automne 2018, nous avons envoyé ce règlement à Fribourg pour demande préalable. Malheureusement, à ce jour, nous ne l'avons toujours pas reçu en retour. C'est pourquoi, nous ne pouvons vous le soumettre pour approbation. Nous vous demandons donc si vous êtes d'accord de supprimer ce point du tractanda. Il sera vraisemblablement remis au tractanda de l'assemblée du printemps 2019.

Quelqu'un a-t-il des remarques ou des observations à formuler ?

Si tel n'est pas le cas, Mme Reynaud propose de passer au vote :

**Acceptez-vous la suppression du point 4 du tractanda « Accueil extrascolaire, approbation du règlement »**

**Vote : la suppression du point 4 du tractanda « Accueil extrascolaire, approbation du règlement » est acceptée, à main levée, à l'unanimité**

Mme Reynaud remercie d'avoir accepté cette modification de tractanda.

## **1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 28 mai 2018**

Le procès-verbal de l'assemblée n'est pas lu, chacun a pu prendre connaissance de son contenu au bureau communal pendant les heures d'ouverture et sur le site internet.

Quelqu'un a-t-il des remarques ou des observations à formuler quant à son contenu ?

Si tel n'est pas le cas, Mme Reynaud propose de l'accepter par main levée et ainsi d'en donner décharge à notre secrétaire, Mme Christiane Rime.

**Approbation : Le procès-verbal de l'assemblée communale du 28 mai 2018 est accepté, par main levée à l'unanimité.**

Le procès-verbal est donc accepté à l'unanimité avec les remerciements d'usage à son auteur.

## 2. Budgets 2019

### 2.1 Présentation générale du budget de fonctionnement

Mme Reynaud mentionne qu'elle ne va pas procéder à la lecture complète des chiffres de notre budget 2019, ces derniers seront cependant projetés à l'écran. Le budget complet a été inséré sur notre site internet pour consultation. M. Bodenmüller, responsable des finances, s'arrêtera sur les positions qui nous paraissent mériter quelques explications. Chacun a tout le loisir d'intervenir lorsqu'un éclaircissement lui paraît utile. Notre boursier, M. Bernard Nicolet et Mme Reynaud compléteront les informations si nécessaire.

Avant de commencer, Mme Reynaud souhaite donner une explication sur les charges liées. Un budget communal est composé de 10 chapitres. Certaines positions dans ces chapitres sont déterminées par le Conseil communal et d'autres sont imposées par le canton ou par le district comme par exemple les frais liés à l'école primaire, les homes, le cycle d'orientation. Pour 2019, les charges liées se montent à 55% du budget.

La deuxième explication que Mme Reynaud souhaite donner avant la lecture du budget concerne l'augmentation des charges liées issues du district. En effet, le milliardaire établi pendant quelques années à Siviriez nous a permis de vivre une belle période. N'étant plus là, toutes les communes du district doivent prendre en charges les 18% que Siviriez ne va plus payer. Pour La Folliaz, il s'agit de fr. 150'000.- à payer en plus, soit 4% de notre budget actuel.

Mme Reynaud laisse maintenant la parole à M. Yan Bodenmüller, conseiller communal responsable des finances.

Charges liées (en fr.) = Charges imposées par le canton  
+ Charges imposées par le district

Total des charges du budget 2019 :	fr. 3'641'477.74	100%
<b>Total des charges liées 2019 :</b>	<b>fr. 1'991'909.25</b>	<b>55 %</b>
Total des charges « libres » 2019 :	fr. 1'649'568.49	45%

Dans le budget, les charges et produits liés sont mentionnés en rouge.

#### Charges du district

Augmentation due au départ du milliardaire de Siviriez

**-> 18% des charges du district réparties sur les autres communes**

Pour La Folliaz :

- Cycle d'orientation de la Glâne (COG) : + fr. 100'000.-
- Réseau Santé de la Glâne (RSG) : + fr. 40'000.-
- Association à Buts Multiple de la Glâne (ABMG) : + fr. 10'000.-

0. Administration : fr. 357'905.- fr. 27'130.-

Pas de grand changement par rapport au budget 2018

Y a-t-il des remarques ou des questions ?

Si ce n'est pas le cas, nous passons au chapitre 1 du budget « Ordre public ».

1. Ordre public : fr. 72'072.15 fr. 29'002.85

### Pompiers

Police du Feu	Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2017
	Charges	Charges	Charges
Achat de marchandises et de matériel	4'811.00	21'751.00	6'742.80

Part de La Folliaz dans le CSPI : 24%

Le montant est diminué car un autre montant est mis au budget d'investissement. Cette part du CSPI comprend les frais de cours, l'entretien des véhicules et les besoins nécessaires au fonctionnement du Corps.

Autres chapitres : identiques au budget 2018.

Y a-t-il des remarques ou des questions

Si ce n'est pas le cas, nous passons au chapitre 2 du budget « Enseignement et formation ».

2. Enseignement - formation fr. 1'219'153.44

Les charges liées sont vraiment importantes.

M. Bodenmüller explique quelques chapitres :

### Transports scolaires

Cycle scolaire obligatoire	Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2017
	Charges	Charges	Charges
Transports scolaires (1H à 8H)	56'625.00	12'242.55	16'776.00
Transports scolaires	0.00	18'139.00	10'396.65

Le cercle scolaire bénéficie de trois bus de Taxi Romontois pour transporter les enfants de 1H à 8H.

Dès 1<sup>er</sup> août 2018 : 100% des coûts sont payés par les communes de La Folliaz et Villaz-St-Pierre, ce qui n'était pas le cas avant où la répartition se faisait entre le canton et les communes, explique M. Bodenmüller.

Structure d'accueil extrascolaire : Pour 4 mois :

Structure d'accueil extrascolaire	Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2017
	Charges	Charges	Charges
Participation extrascolaire AES	16'253.00	0.00	182.10
Frais d'exploitation bâtiment AES	8'051.20	0.00	0.00

Questions :

M. Gillard Christian	Est-ce qu'il y aura des recettes pour cet AES ?
Mme Reynaud Laetitia	Oui il y aura des recettes car les parents vont payer leurs journées de garde avec la déduction de la subvention communale ; mais le temps que cette structure fonctionne il y aura certainement une perte en début de mise en place. L'exemple de la commune de Châtonnaye a été étudié et cela s'est passé de cette façon ayant un temps de fonctionnement. Les positions du chapitre seront adaptées en fonction.

Y a-t-il des remarques ou des questions sur le chapitre « Enseignement et formation » ?

Si ce n'est pas le cas, nous passons au chapitre 3 du budget « Culte, Culture et Loisirs ».

3. *Culte, culture et loisirs* fr. 131'820.90

300.351.00 Conservatoire fr. 32'183.35

Les cours sont payées par la commune et les parents.

M. Bodenmüller aborde un chapitre en baisse :

### Frais d'exploitation salle intercommunale de Villaz-St-Pierre

Un prêt a pu être renouvelé à un intérêt plus bas qu'auparavant, ce qui donne une baisse des frais :

Enseignement et formation : Cycle scolaire obligatoire	Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2017
	Charges	Charges	Charges
Frais d'exploitation salle de gym de Villaz-St-Pierre (partie sportive Lussy + Villarimboud)	39'605.45	24'821.10	13'438.75

Culte, culture et loisirs : Sport	Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2017
	Charges	Charges	Charges
Frais d'exploitation salle polyvalente de Villaz-St-Pierre (partie polyvalence Lussy)	10'352.45	6'483.85	2'773.65

Suite à un Arrêté fédéral de décembre 2017 au sujet de la prise en charge des activités des enfants dans le cursus scolaire, une modification de la prise en charge desdits frais doit être entreprise et ainsi la commune doit agir :

### Camp de ski

350.365.00 Contribution au camp de ski fr. 7'650.-

Autres loisirs, colonie de vacances	Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2017
	Charges	Charges	Charges
Contribution au camp de ski	7'650.00	4'510.00	4'730.00

La participation est calculée ainsi :

- Part des parents : 5 x 16.- = 80.- (qui correspond à la prise en charge de la nourriture à raison de 5j.)
- Part de la commune : fr. 110.- /enfant /par camp
- Part manquante : 30.- à 60.- par enfant  
-> pris en charge par le camp de ski (recherche d'aides et/ou de dons supplémentaires). Le solde sera pris en charge par la commune.

M. Bodenmüller pense que la commune devra assurer environ fr. 3'000.- pour garantir un camp de ski aux enfants. La participation des enfants est obligatoire pour le canton de Fribourg sinon ils doivent se rendre à l'école.

Y a-t-il des remarques ou des questions sur le chapitre « Culte, Culture et Loisirs » ?

Si ce n'est pas le cas, nous passons au chapitre 4 du budget « Santé ».

4.	<i>Santé</i>	<i>fr. 412'398.90</i>	<i>fr. 7'000.-</i>
----	--------------	-----------------------	--------------------

M. Bodenmüller relève que ces postes sont des charges liées et données par le canton.

440.352.20	Ambulances Sud Fribourgeois	fr. 14'934.35
------------	-----------------------------	---------------

Auparavant, ce poste était géré par l'HFR Fribourgeois mais a été par la suite abandonné aux communes, ce qui donne une charge supplémentaire ; aussi, à Vulruz dans les locaux des ambulances, une visite des communes a été organisée afin de démontrer que les locaux deviennent plus suffisamment grands au vu de l'augmentation du nombre d'interventions et induisent l'augmentation aussi du matériel. Les modifications à entreprendre à moyen ou long terme seront bien entendu à la charge des communes.

Y a-t-il des remarques ou des questions sur le chapitre « Santé » ?

Si ce n'est pas le cas, nous passons au chapitre 5 du budget « Affaires sociales ».

5.	<i>Affaires sociales</i>	<i>fr. 389'834.30</i>
----	--------------------------	-----------------------

540.	Structure d'accueil petite enfance	fr. 45'680.-
------	------------------------------------	--------------

Ce poste est en augmentation en fonction des heures de garde.

550	Institutions spécialisées	fr. 246'701.10
-----	---------------------------	----------------

Les institutions spécialisées sont en augmentation, de par l'effet Siviriez.

Y a-t-il des remarques ou des questions sur le chapitre « Affaires sociales » ?

Si ce n'est pas le cas, nous passons au chapitre 6 du budget « Transports et communications ».

6.	<i>Transports et communications</i>	<i>fr. 175'680.-</i>
----	-------------------------------------	----------------------

Pas de grand changement par rapport au budget 2018.

620.314.02	Signalisation (marquage)	fr. 9'000.-
------------	--------------------------	-------------

Au niveau de la signalisation et du marquage, les réparations sur les routes seront entreprises puis par la suite le marquage.

Y a-t-il des remarques ou des questions sur le chapitre « Transports et communications » ?

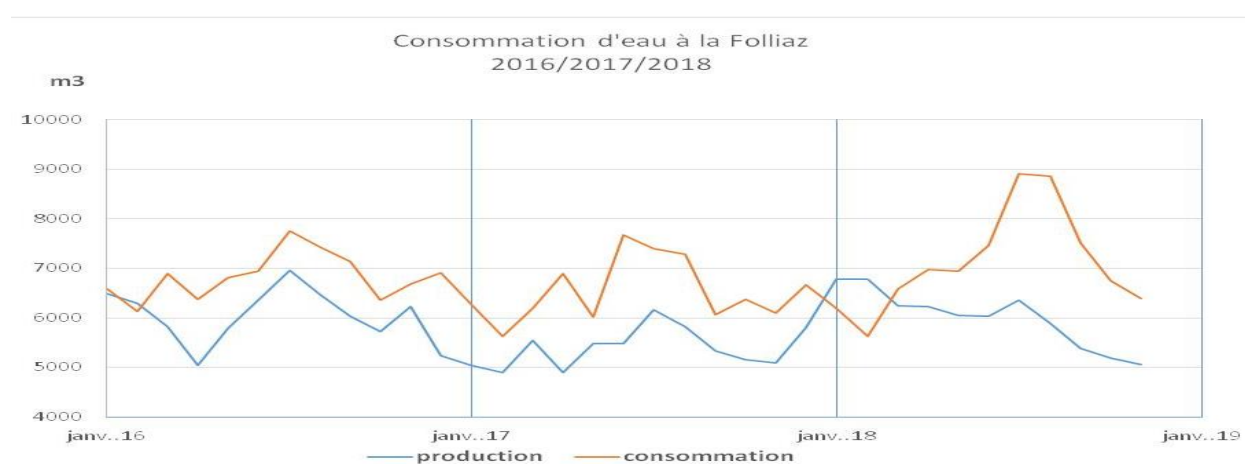
Si ce n'est pas le cas, nous passons au chapitre 7 du budget « Protection - Aménagement de l'environnement »

7. Protection et aménagement du territoire fr. 438'608.40 fr. 408'950.-

La majeure partie des chapitres de ce point sont autoportants :

700 Approvisionnement en eau fr. 161'000.- fr. 161'000.-

Approvisionnement en eau	Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2017
	Charges	Charges	Charges
Achats d'eau	10'000.00	3'000.00	1'422.05



M. Bodenmüller donne quelques explications :

Cet achat d'eau est dû à la sécheresse de cet été qui s'est prolongée sur l'automne.

Le GAGN (groupement d'adduction Glâne Nord) démontre une charge de fr. 10'000.- car il n'arrive pas à assurer la consommation d'où l'achat à la Commune de Romont pour combler le manque de cette consommation. Sur le graphique, la commune de La Folliaz n'arrive pas depuis 2016 à assumer la consommation de nos citoyens avec nos ressources. La sécheresse a continué jusqu'en novembre ; même si la consommation a diminué, les sources n'ont pas été comblées. Une évaluation sera faite l'été prochain sur l'état des sources. Selon l'hiver qu'on aura, la neige et la pluie, les sources pourront peut-être revenir à une production normale.

710. Protection des eaux fr. 169'150.20 fr. 169'150.20

La participation à la STEP d'Autigny dont on est partenaire reste un poste assez stable. Une clé de répartition savante est calculée, ce qui donne environ un pourcentage de 6.6 des charges totales de la participation de la Folliaz.

720 Ordures ménagères fr. 93'968.- fr. 71'200.-

### Déchetterie

<b>Ordures ménagères</b>	<b>Budget 2019</b>	<b>Budget 2018</b>	<b>Comptes 2017</b>
	Charges	Charges	Charges
Aménagement déchetterie	5'000.00	0.00	0.00

720.314.00 Aménagement de déchetterie fr. 5'000.-

Le but n'est pas de supprimer les points de récolte mais d'améliorer cette récolte d'une autre façon ; car on aimerait arriver à pouvoir absorber certains quartiers où cela devient un peu saturé.

740 Cimetière fr. 5'299.- fr. 600.-

Il n'y a rien de particulier sur ce chapitre si ce n'est un crédit à voter pour la mise en place de petites tombes cinéraires.

Y a-t-il des remarques ou des questions sur le chapitre « Protection - Aménagement de l'environnement » ?

Si ce n'est pas le cas, nous passons au chapitre 8 du budget «Economie».

8. *Economie* fr. 21'695.30 fr. 4'679.-

Les variations de ce petit chapitre sont faibles et aucune position ne mérite une explication supplémentaire. Il faut également relever des charges liées aux associations du district.

Y a-t-il des remarques ou des questions sur le chapitre « Economie » ?

Si ce n'est pas le cas, nous passons au chapitre 9 du budget «Finances et impôts».

9. *Finances et Impôts* fr. 442'309.35 fr. 3'111'664.20  
900 Impôts fr. 40'949.35 fr. 2'478'337.80

M. Bodenmüller explique que sur conseil de notre fiduciaire, on a créé des provisions, ce qui a fait que la position « Perte sur débiteurs » a pu être enlevée.

### Impôts

<b>Impôts</b>	<b>Budget 2019</b>	<b>Budget 2018</b>	<b>Comptes 2017</b>
	Produits	Produits	Produits
Impôt sur le revenu	1'866'529.15	1'801'717.80	1'789'077.85
Impôt sur la fortune	128'657.70	126'644.80	129'120.40
Impôt à la source	28'000.00	16'000.00	37'816.89
Impôt sur les prestations en capital	70'000.00	38'000.00	74'471.45

L'impôt sur les prestations en capital est donc relié aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> piliers, retrait pour les fonds propres, ce qui fait que c'est un impôt très aléatoire. Cela a été revu à la hausse car pour 2018, un montant de fr. 70'000.- a déjà été encaissé ; c'est pourquoi le même montant a été inséré pour l'an prochain.

930 Péréquation financière fr. 343'722.-

### Péréquation financière



Péréquation financière	Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2017
	Produits	Produits	Produits
Attribution de la péréquation des ressources	297'124.00	288'427.00	272'077.00
Attribution de la péréquation des besoins	46'598.00	40'799.00	36'312.00

La différence sur l'augmentation démontre que notre commune devient un peu plus pauvre, donc on reçoit une somme plus importante.

940 Gérance de la fortune et des dettes fr. 234'191.- fr. 166'004.40

Amortissement pour la commune : un prêt LIM a pu être liquidé.

942 Immeubles du patrimoine financier fr. 142'710.- fr. 123'600.-

Bâtiment : revenus locatifs : fr. 59'000.- ; ce chapitre est en augmentation car l'ancien bureau communal de Lussy a pu être loué ce qui donne un revenu supplémentaire, non négligeable.

Y a-t-il des remarques ou des questions sur le chapitre «Finances et impôts» ?

Nous voilà au récapitulatif du budget de fonctionnement

Comptes de fonctionnement	Charges	Produits
0. Administration	357'905.00	27'130.00
1. Ordre public	72'072.15	29'002.85
2. Enseignement et formation	1'219'153.44	0.00
3. Culte, culture et loisirs	131'820.90	0.00
4. Santé	412'398.90	7'000.00
5. Affaires sociales	389'834.30	0.00
6. Transports et communications	175'680.00	0.00
7. Protection - aménagement environnement	438'608.40	408'950.00
8. Economie	21'695.30	4'679.00
9. Finances et impôts	422'309.35	3'111'664.20
Totaux fonctionnement	3'641'477.74	3'588'426.05
Excédent de charges du budget de fonctionnement		53'051.69

Ces charges sont tout à fait supportables, avec un pourcentage de 1.5 de déficit.

Mme Reynaud remercie M. Bodenmüller pour la présentation du budget de fonctionnement 2019 : y a-t-il des remarques ou des questions?

Questions :

M. Fontaine David	Y aura-t-il une augmentation du prix de l'eau ?
Mme Reynaud Laetitia	Ce sont les taxes : 80ct/m <sup>3</sup> pour nous et l'achat à Romont est de fr. 1.35/m <sup>3</sup> , c'est la différence ; mais il n'y a pas d'augmentation prévue pour l'instant.
M. Rhême Joseph	Transports scolaires : est-ce qu'une synthèse a été faite s'il n'y avait pas eu de regroupement des classes à Villaz-st-Pierre?
Mme Gertsch Danielle	Un calcul très important et laborieux a été fait pour trouver la meilleure solution pour les enfants et ainsi la décision a été prise
M. Rhême Joseph	Y a-t-il moins de transport ?
Mme Reynaud Laetitia	Oui il y a moins de transports internes (gym, ACT), mais pas pour les autres.

Mme Gertsch Danielle	La différence n'a paru pas très importante
----------------------	--

## 2.2 Présentation générale du budget d'investissements

Mme Reynaud présente le budget d'investissements 2019 avec MM. Nicolet et Bodenmüller.

Comme la plupart des investissements vous seront présentés par objet et de manière détaillée lors des différentes demandes de crédits prévues au tractanda, nous n'allons pas trop nous attarder sur ce budget. Vous aurez donc tout loisir de vous exprimer sur ces investissements lors de la présentation détaillée des demandes de crédits.

Tous les investissements sont regroupés cette année dans quatre chapitres :

- Ordre public
- Transports et communications
- Protection et aménagement de l'environnement
- Finances et impôts

Les nouveaux investissements sont en rouge tandis que ceux qui sont reportés sont en noir.

Comptes d'investissements	Charges	Produits
1. Ordre public	22'078.36	7'696.00
6. Transports et communications	620'783.00	
7. Protection et aménagement de l'environnement	204'909.00	
10. Finances et impôts	144'125.00	
Totaux investissements	991'895.36	26'196.00
Excédent de charges du budget d'investissements		965'699.36

*Chapitre 1 Ordre public fr. 22'078.36*

Demande de crédit du CSPI, montant sorti du budget fonctionnement pour le mettre en budget investissement.

*Chapitre 6 Transports et communications fr. 620'783.00.-*

Tous les chiffres en rouge sont des crédits à voter : Eclairage public au Péleret à Villarimboud, l'achat d'un véhicule pour l'édilité et le pontage de fissures sur les routes de Villarimboud.

*Chapitre 7 Protection et aménagement environn. fr. 204'909.00*

Le bouclage réseau de Lussy est un crédit à voter, il y a une subvention prévue de l'ECAB de fr. 18'500.- L'investissement AEGN est également un crédit à voter ainsi que la création de tombes cinéraires et le complément pour le PAL.

*Chapitre 9 Finances et impôts fr. 144'125.00*

Les crédits mis en rouge sont tous à voter.

Est-ce qu'il a des questions de l'assemblée ?

Puisqu'aucune question n'est posée, nous pouvons passer au point suivant.

## 2.3 Rapport de la commission financière

Mme Reynaud présente la composition de Commission financière ; M. Jean-Luc Pache, président, M. Dominique Clément, secrétaire et M. David Fontaine ainsi que M. Bernard Jordan, suppléant.

La parole est donnée à M. Jean-Luc Pache, Président.

La Commission financière composée de MM. Jean-Luc Pache, président, Dominique Clément, secrétaire et David Fontaine, s'est réunie les 21 novembre et 11 décembre 2018 afin d'étudier le budget 2019, conformément l'article 97LCo.

M. Pache procède à la lecture de leur rapport (annexé).

**Conclusion :**

A l'unanimité, la Commission financière propose à l'Assemblée communale d'accepter le budget de fonctionnement 2019 tel que présenté par le Conseil communal. Il se traduit par un excédent final de charges de fr. 53'051.69 ou -1.48% du total des produits de fr. 3'588'426.05.

Malgré l'augmentation probable de la dette, cette dernière reste pour l'heure dans des proportions acceptables. Aussi, nous donnons un préavis favorable aux nouveaux investissements 2019 de fr. 401'095.36 et recommandons l'approbation par l'assemblée communale du budget total d'investissements 2019 de fr. 965'699.36.

Mme Reynaud remercie la Commission financière qui a fait un gros travail d'analyse et de conseils sur ce budget. Nous remercions non seulement son président, M. Jean-Luc Pache mais également ses membres, MM. Dominique Clément et David Fontaine pour leur travail et leurs conseils avisés.

Avant de passer aux demandes de crédits et à l'approbation des budgets, Mme Reynaud ouvre une discussion générale. Si vous avez des questions, n'hésitez pas.

M. Fontaine David	Bouclage du réseau d'eau de fr. 190'000.- c'est la fin ou il manque encore des parties ?
M. Wicht Jean-Marie	L'explication sera donnée lors du vote du crédit
Mme Reynaud Laetitia	Il nous reste que très peu de bras morts
M. Fontaine David	Le but c'est que l'eau circule
Mme Reynaud Laetitia	Ce bouclage permet aussi l'amélioration de la défense incendie pour pouvoir fermer complètement les quartiers.

N'ayant plus de question, Mme Reynaud passe au point suivant, les demandes de crédits.

## 2.4. Demandes de crédits

### 2.4.1 Corps des sapeurs-pompiers intercommunal : *demande de crédit de fr. 22'078.36*

L'investissement que nous vous soumettons ce soir a déjà été voté l'année dernière mais en budget de fonctionnement. L'achat d'un véhicule doit toujours passer par l'ECAB. Et malheureusement, en 2018, ils ne nous en ont pas attribué. C'est pourquoi, nous vous proposons de reporter cet investissement mais via une demande de crédit.

Pour de plus amples informations, Mme Reynaud passe la parole à M. Jean-Daniel Roux, responsable des routes, de l'édilité et président du CSPI Glâne Nord.

M. Roux : ce véhicule sert à remplacer une vieille jeep dont le permis n'a pas pu être renouvelé ; actuellement le CSPI bénéficie d'un véhicule prêté par l'ECAB. Cet investissement représente environ 24 % pour les investissements du CSPI, et est compris également le remplacement des tenues feu pour la moitié des sapeurs du Corps et une radio antenne relais qui permettra une meilleure communication entre les véhicules

lors d'interventions. Le terrain étant assez vallonné entre Torny et Lussy, l'idée est la pose d'une antenne relais sur l'église de Villarimboud pour assurer cette communication.

La loi va changer en 2020 où tout matériel roulant des Corps de sapeurs sera repris par l'ECAB ; actuellement on fait tampon avec l'achat de ce véhicule car la loi n'est pas encore votée.

Mme Reynaud remercie M. Roux et précise que cet investissement sera financé par les liquidités de la commune.

Est-ce que l'assemblée a des questions ?

Plus aucune question n'est posée, Mme Reynaud passe au vote :

**Acceptez-vous la demande de crédit de fr. 22'078.36 pour le Corps des sapeurs-pompiers intercommunal (véhicule, tenues feu, antenne relais) ?**

**Vote : La demande de crédit pour le Corps des sapeurs-pompiers intercommunal (véhicule, tenues feu, antenne relais) est acceptée, à main levée, à l'unanimité**

#### **2.4.2 Aménagement de l'éclairage public au Péleret à Villarimboud : *Demande de crédit fr. 29'958.* -**

Pendant plusieurs années, les habitants du quartier du Péleret ne voulaient pas d'éclairage public. Maintenant, le quartier ne va plus s'étendre. Pour atteindre un autre quartier de Villarimboud, celui des Goutilles, il faut également passer par celui du Péleret. L'éclairage public nous paraît donc, aujourd'hui, indispensable.

Pour vous apporter de plus amples explications, Mme Reynaud repasse la parole à M. Jean-Daniel Roux.

M. Roux : la commune a une offre du Groupe E ; les tubes sont déjà posés donc il n'y a pas besoin de creuse, si ce n'est juste quelques socles mais cela sans grands travaux.

Mme Reynaud remercie M. Roux et demande s'il y a des questions de l'assemblée en précisant que cet investissement sera financé par les liquidités de la commune

Questions :

M. Fontaine David	Cet éclairage aurait aussi la coupure nocturne en place actuellement?
Mme Reynaud Laetitia	Oui, où l'éclairage est maintenu juste aux passages piétons, mais il n'y en a pas au Péleret,
M. Roux Jean-Daniel	La coupure se situe entre minuit et 6h.
M. Tissot Pierre-André	Il est un habitant du Péleret et exprime son opposition car il aime bien n'avoir pas de lumière durant la nuit et demande ainsi le refus du crédit. Le quartier noir est agréable pour un amateur d'astronomie qu'il est ; il ne serait pas content d'avoir trop de lumière, car il est venue de la ville pour la campagne pour cette raison également. Il demande à l'assemblée de refuser le crédit. Pour la sécurité, l'éclairage ne donne pas une sécurité supplémentaire mais plutôt une insécurité car les automobilistes roulent plus vite. Cette absence d'investissement serait une économie pour la commune.
Mme Reynaud Laetitia	Elle comprend cette opinion mais pense qu'avec l'augmentation de la population, c'est peut-être mieux d'avoir un éclairage.
M. Tissot Pierre-André	Il relève l'économie d'énergie qui est une bataille des scientifiques contre la pollution lumineuse.
M. Bodenmüller Yan	En tant qu'habitant depuis 4 ans du quartier des Grands-Champs à Lussy qui n'est également pas éclairé, il comprend l'opinion de M. Tissot et lui donne raison pour

	certaines choses, la beauté des étoiles, la pollution lumineuse, mais il relève qu'on a la chance d'avoir une interruption nocturne. N'ayant pas de trottoirs, il pense que c'est moins sécurisant. Est-ce que la beauté des étoiles vaut la sécurité des enfants ? Il relève également le progrès dans l'énergie des ampoules et des matières.
M. Tissot Pierre-André	Il revient sur cette sécurité qui n'est qu'imaginaire car le trafic est plus rapide.
M. Fontaine David	Il revient sur l'interruption nocturne dès minuit : il y a très peu de trafic, pourquoi, dans un avenir proche, ne pas la débiter à 23h sur tout le réseau ?
M. Roux Jean-Daniel	Minuit a été fixé par le Groupe E
Mme Reynaud Laetitia	Oui, cela existe et on peut le demander, c'est une bonne remarque et on va prendre en compte, cela étant, nous ne pouvons pas changer à tout bout de champ.
M. Gillard Christian	Il rejoint M. Fontaine pour une interruption dès 23h.
M. Oberson Gustave	Il demande si l'emplacement des socles des lampadaires a été étudié pour la création d'éventuels trottoirs pour les prochaines années ?
Mme Reynaud Laetitia	Les emplacements sont déjà définis.
M. Richoz Gilles	Il relève que la pose de l'éclairage est nécessaire à la sécurité.
Mme Reynaud Laetitia	Elle précise que les habitants sont divisés mais la commune a décidé pour la sécurité, en tant que quartier terminé.
Mme Scotti Caroline	Étant donné les avis partagés, ne faut-il pas se poser la question de l'investissement et revoir les priorités ?
Mme Reynaud Laetitia	On va d'abord prendre acte du vote de ce soir.
M. Clément Dominique	Il habite d'un quartier sans éclairage ; mais actuellement amortir fr. 29'000.- ce n'est pas insurmontable, faut-il se référer à nouveau aux habitants.
Mme Gertsch Danielle	Elle est une habitante du quartier et précise que ses enfants sont en demande pour cet éclairage ainsi que d'autres habitants. Ce soir, le sujet est au tractanda donc on doit s'y conformer, c'est la commune qui a décidé. Les gens concernés (Péleret) ne sont pas là, malgré la connaissance de l'ordre du jour.

N'ayant plus de questions, Mme Reynaud passe au vote :

**Acceptez-vous la demande de crédit de fr. 29'958.- pour l'aménagement de l'éclairage public au Péleret à Villarimboud ?**

**Vote : La demande de crédit pour l'aménagement de l'éclairage public au Péleret à Villarimboud est acceptée, par main levée :**

**Oui : 16**

**Non : 4**

**Abstentions : 16**

### **2.4.3 Achat d'un véhicule pour l'édilité - Demande de crédit fr. 20'000.-**

Mme Reynaud donne des explications :

Le Conseil communal souhaite acheter un véhicule pour le service de la voirie de La Folliaz. A l'heure actuelle, nos employés communaux utilisent un petit tracteur ou leur véhicule privé pour déplacer du matériel.

Pour l'explication de cette demande de crédit, Mme Reynaud laisse à nouveau la parole à M. Jean-Daniel Roux.

M. Roux : Depuis deux ans, la Commune fait partie d'un concept de sécurité où elle doit sécuriser les employés ; actuellement les véhicules utilisés par les employés (plaque verte) sont des véhicules privés, donc

cet achat semble nécessaire. Ce véhicule sera utilisé également pour le transport de matériel, il n'est pas trop cher et nous entrons ainsi dans ce concept de sécurité.

Mme Reynaud remercie M. Roux et demande s'il y a des questions de l'assemblée en précisant que et investissement sera financé par les liquidités de la commune.

Questions :

M. Richoz Gilles	Au vu de la fusion, cet achat a aussi été pensé à Villaz-st-Pierre ?
Mme Reynaud Laetitia	Pas à sa connaissance, ni actuellement et ni dans les investissements. Cela étant, il y aura trois sites donc il faudra quand même des véhicules pour le déplacement des employés.
M. Fontaine David	Est-ce que la commune a posé la question à Villaz ? il faudrait étudier les synergies maintenant et ne pas continuer à faire chacun de son côté.
M. Roux Jean-Daniel	Le budget a été bouclé avant le vote de fusion. Des séances sont prévues et cela va être planifié dans la discussion.
M. Gillard Christian	C'est un point sur lequel il faut jouer avec la fusion, est-ce adapté pour une nouvelle commune de 2300 habitants ?
M. Jonin Robert	Il faut peut-être attendre une année et voir l'organisation de la nouvelle commune
Mme Reynaud Laetitia	La question a été posée au sein du Conseil.

N'ayant plus de questions, Mme Reynaud passe au vote :

**Acceptez-vous la demande de crédit de fr. 20'000.- pour l'achat d'un véhicule pour l'édilité ?**

**Vote : La demande de crédit pour l'achat d'un véhicule pour l'édilité est acceptée, à main levée :**

Oui : 23

Non : 8

Abstention : 5

#### **2.4.4 Pontage des fissures sur les routes de Châtonnaye et Macconnens à Villarimboud - Demande de crédit fr. 15'025.-**

Ces deux routes nécessitent des petits travaux de rénovation. Nous les réalisons dans le cadre du maintien en état de notre réseau routier.

Pour l'explication de cette demande de crédit, Mme Reynaud laisse la parole à M. Jean-Daniel Roux, décidément très demandé ce soir.

M. Roux : L'hiver, les fissures sont infiltrées par l'eau, il faut donc les colmater afin que les routes restent en bon état encore quelques années.

Mme Reynaud précise qu'ensuite de ce colmatage, le marquage sera effectué ; ce qui a déjà été fait cette année à la route de Prin-Né, à Villarimboud.

Mme Reynaud remercie M. Roux et demande s'il y a des questions de l'assemblée en précisant que cet investissement sera financé par les liquidités de la commune?

M. Fontaine David	Il désire connaître la durée de vie d'un taccannage ?
M. Roux Jean-Daniel	La route a été faite il y a 7-8 ans, ce qui avait été fait lâche un peu, donc cela devrait être résistant pour une dizaine d'années
M. Gilles Richoz	Il relève la nécessité de ces travaux pour le bon état des routes.

N'ayant plus de questions, Mme Reynaud passe au vote.

**Acceptez-vous la demande de crédit de fr. 15'025.- pour le pontage des fissures sur les routes de Châtonnaye et Macconnens à Villarimboud ?**

**Vote : La demande de crédit pour le pontage des fissures sur les routes de Châtonnaye et Macconnens à Villarimboud est acceptée, à main levée, à l'unanimité**

#### **2.4.5 Bouclage de l'adduction d'eau - secteur Rte de Villaz-Rte Nez d'Avau à Lussy - Demande de crédit fr. 133'500.-**

Comme l'an dernier, le Conseil communal vous soumet une demande de crédit pour améliorer du réseau d'eau potable.

Pour l'explication de cet objet, Mme Reynaud donne la parole à M. Jean-Marie Wicht, responsable du service des eaux et de l'aménagement du territoire.

M. Wicht explique que les quartiers, les Grands-Champs et Nez d'Avau, nécessitent ce bouclage et la commune va profiter de la construction du trottoir pour relier les deux conduites, ce qui donnera la possibilité d'interrompre le réseau en tous cas (rupture de conduite, etc.).

Mme Reynaud précise que ce bouclage est relié au thème de la création du trottoir en espérant que cela sera accepté pour l'an prochain, notant que le Conseil y travaille.

Mme Reynaud remercie M. Wicht pour ses explications.

Cet investissement sera financé par un emprunt. L'amortissement obligatoire sera de 4%. L'intérêt sera celui de l'offre que nous fourniront la ou les banques approchées. Mais, avec les intérêts bas actuels, notre taux sera assurément inférieur à 2%. La durée de l'emprunt sera de 33 ans.

Y a-t-il des questions de l'assemblée ?

N'ayant pas de questions, Mme Reynaud passe au vote.

**Acceptez-vous la demande de crédit de fr. 4'676.70.- pour le bouclage de l'adduction d'eau - secteur Rte de Villaz-Rte Nez d'Avau à Lussy?**

**Vote : La demande de crédit pour le bouclage de l'adduction d'eau - secteur Rte de Villaz-Rte Nez d'Avau à Lussy est acceptée, à main levée, à l'unanimité**

#### **2.4.6 Modification de l'équipement technique du réseau AEGN - Demande de crédit fr. 1'409.-**

Les eaux usées de notre commune sont traitées par la STEP d'Autigny. Les communes du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue se sont réunies en association pour gérer cette station d'épuration. Il s'agit de l'AEGN : Association d'épuration des eaux Glâne-Neirigue.

Pour l'explication de cet objet, Mme Reynaud redonne la parole à M. Jean-Marie Wicht.

M. Wicht explique que de petites réparations sont nécessaires ; les bandes de roulement de deux bassins de décantation sont défectueuses, donc à refaire pour fr. 33'000.-. Il y aurait une récupération financière pour

la malfaçon, ce qui diminue un peu la somme d'investissement. Le fonctionnement serait compromis si on ne les remplace pas.

Mme Reynaud remercie M. Wicht.

Elle demande s'il y a des questions de l'assemblée en précisant que cet investissement sera financé par les liquidités de la commune.

N'ayant pas de question, Mme Reynaud passe au vote :

**Acceptez-vous la demande de crédit de fr. 1'409.- pour la modification de l'équipement technique du réseau AEGN ?**

**Vote : La demande de crédit pour la modification de l'équipement technique du réseau AEGN est acceptée, à main levée, à l'unanimité**

#### **2.4.7 Aménagement d'un emplacement à tombes cinéraires au cimetière de Villarimboud - Demande de crédit fr. 15'000.-**

Plusieurs familles nous ont demandé, suite au décès d'un de leurs proches, de pouvoir mettre leurs cendres dans une petite tombe. Afin de pourvoir y répondre, nous vous soumettons cette demande de crédit.

Pour de plus amples explications, Mme Reynaud passe la parole à M. Frédéric Moullet, responsable de la Santé, des Affaires sociales, de la Déchetterie, du Cimetière et des Parchets communaux.

M. Moullet explique que c'est la création d'un emplacement opposé au columbarium existant avec un relevage des dalles pour ainsi améliorer les accès.

Mme Reynaud précise que ces petites tombes manquent dans notre cimetière.

Mme Reynaud remercie M. Moullet et demande s'il y a des questions de l'assemblée en précisant que cet investissement sera financé par les liquidités de la commune ?

Questions :

M. Jonin Robert	Il demande où se trouve l'emplacement exact ?
M. Moullet Frédéric	Cela se trouve du côté droit au fond du cimetière alors que le columbarium se trouve du côté gauche.

N'ayant plus de question, Mme Reynaud passe au vote :

**Acceptez-vous la demande de crédit de fr. 15'000.- pour l'aménagement d'un emplacement à tombes cinéraires au cimetière de Villarimboud ?**

**Vote : La demande de crédit pour l'aménagement d'un emplacement à tombes cinéraires au cimetière de Villarimboud est acceptée, à main levée**

**Oui : 35**

**Non : 0**

**Abstention : 1**

#### **2.4.8 Révision du plan d'aménagement local - Demande de crédit complémentaire fr. 20'000.-**



En juin dernier, notre plan d'aménagement local a été mis à l'enquête. Il a fait l'objet de 8 oppositions que nous avons traité cet automne. Les décisions communales seront transmises aux opposants encore ce mois-ci. Néanmoins, les opposants peuvent encore faire opposition à notre décision auprès de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC).

Le crédit que nous vous demandons ce soir est un complément. A l'heure actuelle, nous avons déjà dépassé l'investissement que l'assemblée nous avait octroyé. Ce complément permettra

- de couvrir le dépassement du traitement des oppositions à la mise à l'enquête du 15 juin 2018
- de financer le traitement des oppositions aux décisions communales dès 2019 car tous les opposants n'ont pas accepté de lever leur opposition.

Cet investissement sera financé par les liquidités de la commune.

Mme Reynaud et demande s'il y a des questions de l'assemblée ?

Questions :

M. Fontaine David	C'est un montant pour le traitement des oppositions ou autre chose ?
Mme Reynaud Laetitia	Cela comprend l'avocat, l'urbaniste, les jetons du conseil communal, cela selon les nécessités pour nos décisions, nos rencontres, puis par la suite, une fois le dossier à la DAEC avec leur détermination qui induira peut-être des procédures plus longues (Tribunal cantonal voir fédéral).
M. Fontaine David	Cela pour six oppositions
Mme Reynaud Laetitia	Oui mais pour deux plus spécialement

N'ayant plus de question, Mme Reynaud passe au vote :

**Acceptez-vous la demande de crédit complémentaire de fr. 20'000.- pour la révision du plan d'aménagement local?**

**Vote : La demande de crédit complémentaire pour la révision du plan d'aménagement local est acceptée, à main levée, à l'unanimité**

Oui : 35

Non : 0

Abstention : 1

#### **2.4.9 Rénovation des bâtiments communaux (école et salle de Lussy, salle de Villarimboud, plan de fermeture) - Demande de crédit fr. 144'125.-.-**

Plusieurs bâtiments communaux requièrent des rénovations assez coûteuses pour lesquels le Conseil communal a souhaité vous demander un crédit au lieu de tout mettre dans le budget de fonctionnement. Une des parties du montant à voter est aussi dédiée à la mise en place d'un plan de fermeture. En effet, nous avons de nombreuses clés dans la nature, soit perdues, soit dans les mains de personnes non connues de l'administration communale.

Pour l'explication de cet objet, Mme Reynaud donne la parole à M. Dominique Kaech, responsable des Bâtiments communaux, des Sociétés, de la Culture et des Loisirs, du Sport et du Conservatoire

#### **But de la dépense :**

Ecole Lussy :	- fenêtres - velux	
	- peinture	fr. 70'625.-
Salle Lussy :	- revêtement du sol (parquet)	
	- lumières extérieures de sol	fr. 30'000.-

Salle Villarimboud : - lumière du hall  
- sonorisation  
- revêtement du sol (parquet) fr. 10'500.-  
Plan de fermeture (clés informatisées) fr. 33'000.-

M. Kaech explique que cela concerne les appartements de l'école à Lussy avec des fenêtres, des vélux et de la peinture; la salle de Lussy avec le revêtement de sol et les luminaires extérieurs de sol ainsi que la salle de Villarimboud avec le revêtement de sol, les luminaires du foyer ainsi que la sonorisation ; aussi, un plan de fermeture pour les bâtiments de Lussy et la salle communale à Villarimboud. Les anciens bâtiments d'école de Villarimboud ne seront pas inclus dans ce plan de fermeture car nous ne connaissons pas encore leur utilisation.

Mme Reynaud remercie M. Kaech

Cet investissement sera financé par un emprunt. L'amortissement obligatoire sera de 3%. Comme dans le cas du bouclage de l'adduction d'eau, l'intérêt sera celui de l'offre que nous fourniront la ou les banques approchées. Mais, avec les intérêts bas actuels, notre taux sera assurément inférieur à 2%. La durée de l'emprunt sera de 33 ans.

Mme Reynaud demande s'il y a des questions de l'assemblée ?

Questions :

M. Gillard Christian	C'est très bien pour le plan de fermeture qui paraît indispensable mais il faudrait voir avec Villaz-st-Pierre pour un plan compatible.
Mme Reynaud Laetitia	C'est une remarque justifiée.

Mme Reynaud relève que la réfection du parquet de la salle de Villarimboud sera prise en partie par l'assurance.

N'ayant plus de question, Mme Reynaud passe au vote :

**Acceptez-vous la demande de crédit de fr. 144'125.- pour Rénovation des bâtiments communaux (école et salle de Lussy, salle de Villarimboud, plan de fermeture)?**

**Vote : La demande de crédit pour Rénovation des bâtiments communaux (école et salle de Lussy, salle de Villarimboud, plan de fermeture) est acceptée, à main levée, à l'unanimité**

Les demandes de crédit ont donc toutes été acceptées. Au nom du Conseil communal, Mme Reynaud remercie l'assemblée pour la confiance qui est témoignée.

## **2.5 Approbation des budgets**

Selon loi sur les communes, les budgets de fonctionnement et d'investissement doivent être votés séparément.

**2.5.1 Acceptez-vous le budget de fonctionnement 2019 tel que présenté ?**

**Le budget de fonctionnement est accepté à l'unanimité, à main levée**

**2.5.2 Acceptez-vous le budget d'investissement 2019 tel que présenté ?**

**Le budget d'investissement est accepté, à l'unanimité, à main levée**

Les budgets et les demandes de crédits ont donc tous été acceptés. Au nom du Conseil communal, M. Reynaud réitère ses remerciements pour la confiance que vous nous témoignez.

Elle remercie plus particulièrement le boursier communal, M. Bernard Nicolet, la Commission financière et les membres du Conseil communal pour tout le travail accompli et la rigueur, la disponibilité dont il a été fait preuve. Merci beaucoup.

### **3. Commission financière** : nomination d'un membre pour la période 2019-2021

Au printemps 2018, nous avons malheureusement reçu la démission de la commission financière de M. Jean-Luc Pache, avec effet au 31 décembre 2018.

Jean-Luc a été nommé à la commission financière en 2011. Il a tout d'abord été secrétaire pour ensuite reprendre la présidence en 2016. Pour tout le travail que tu as accompli, les heures passées à consulter les budgets et les comptes communaux et les conseils avisés que tu as transmis au Conseil communal, reçois nos plus sincères remerciements et également ce petit présent qui te permettra de passer un moment convivial.

Les articles 96 et 97 de la Loi sur les communes du 25 septembre 1980 font foi pour cette nomination.

Pour remplacer M. Pache, nous avons pris notre bâton de pèlerin afin d'arriver à cette assemblée avec une proposition. La tâche ne fût pas facile car nous souhaitions trouver quelqu'un à la hauteur de M. Pache c'est-à-dire qui a des excellentes connaissances en finances et en comptabilité. Les défis à venir avec la mise en place de MCH2, le nouveau programme comptable, pour le budget 2021, nous donneront du fil à retordre. Nous avons finalement trouvé cette perle rare en la personne de M. Joeffrey Gobet.

M. Gobet a 33 ans et habite Lussy depuis 1er novembre 2016. Il est en couple et père d'une petite fille. Il est réviseur agréé ASR et est membre de la fiduciaire Marc Gobet SA à Romont

Mme Reynaud lui demande de se lever, afin que chacun puisse faire sa connaissance.

Mme Reynaud demande si l'assemblée a une proposition de candidature ?

Aucune proposition n'est faite par l'assemblée.

Aucune question n'est posée, Mme Reynaud passe au vote :

**Acceptez-vous la nomination de M. Joeffrey Gobet à la Commission financière pour la période 2019-2021 ?**

**Vote : La nomination de M. Joeffrey Gobet à la Commission financière pour la période 2019-2021, est acceptée, à main levée, à l'unanimité**

### **4. Accueil extrascolaire**: approbation du règlement

Comme voté en début d'assemblée, ce point a été supprimé.

### **5. Lussy - Route du Village 46 à 60** : reprise de la route

Au printemps 2018, lors d'une rencontre avec les habitants de la route du Village 46 à 60 à Lussy dans le cadre de la construction du trottoir qui ira jusqu'à la fontaine, une demande de reprise de leur route de quartier nous a été soumise.

Le Conseil communal a été d'accord d'entrer en matière. C'est pourquoi, nous vous soumettons cette demande ce soir.

Pour vous expliquer cette reprise, Mme Reynaud passe la parole à M. Jean-Daniel Roux, responsable des routes, de l'édilité et des pompiers.

M. Roux explique que cette route se situe après la ferme Jordan, à droite en montant, une route de montagne, très pentue. Quatre propriétaires sont concernés et sont disposés de céder cette route, proposition qui a reçu un écho favorable à la commune.

Mme Reynaud remercie M. Roux et précise que la commune reprend la route du quartier gratuitement et en l'état, sans éclairage public.

Mme Reynaud demande si l'assemblée a des questions ?

M. Fontaine David	Il demande en quoi cela consiste « en l'état » ?
Mme Reynaud Laetitia	Elle est goudronnée sur toute la longueur jusqu'à la partie bleue du plan projeté.
M. Monney Jean-Daniel	Jusqu'à la partie verte, propriété de la Fondation Jordan, ce qui n'est pas goudronnée mais il reste quelques mètres. Cela étant, il n'en voit pas l'utilité.
Mme Reynaud Laetitia	On verra à la fin des travaux de la création du trottoir à la Route du Village, si on a la possibilité de faire quelque chose ; mais elle est reprise actuellement en l'état.

Plus aucune question n'est posée, Mme Reynaud passe au vote :

**Acceptez-vous la reprise de la route du Village 46 à 60 à Lussy ?**

**Vote : La reprise de la route du Village 46 à 60 à Lussy est acceptée, à main levée, à l'unanimité**

Au nom des habitants de ce quartier, Mme Reynaud remercie l'assemblée d'avoir voté positivement.

## 6. Divers

Avant de passer aux questions provenant de l'assemblée, Mme Reynaud aborde deux sujets :

### 1. *MémoDéchets* :

Depuis le 1er janvier 2019, la commune de La Folliaz met à disposition de sa population un nouvel outil de gestion des déchets. Il se déploiera sous 3 formes, à savoir :

- Une version papier que vous allez recevoir en tout-ménage ce mois-ci
- Une application smartphone gratuite
- Un site internet

Ce nouvel outil a été élaboré en collaboration avec l'usine Saidef, sur la commune de Posieux/Hauterive. Elle est en fonction depuis 2001 et traite et valorise nos déchets. Nous en sommes également actionnaires. Dans ces supports, toutes les informations vous seront données sur les déchetteries communales.

Nous vous invitons également à télécharger l'application sur votre téléphone. Mme Reynaud l'a déjà fait et cela fonctionne.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec M. Frédéric Moullet, conseiller communal responsable de la déchetterie.

Voici une information concernant le ramassage des sacs poubelles à Lussy : le ramassage du jeudi 27 décembre est annulé et remplacé par un ramassage le 24 et le 31 décembre 2018.

## 2. Fusion :

Au nom du Conseil communal, Mme Reynaud aimerait vous remercier pour votre participation. Les trois-quarts des citoyens de La Folliaz ont souhaité s'exprimer sur ce sujet ce qui nous a réjoui. Nous avons compris qu'au-delà de la raison, le cœur et les émotions de chacun sont à prendre en compte. Nous avons pu également nous rendre compte que ce thème divisait beaucoup notre population. J'aimerais vous assurer que nous allons tenir compte des arguments des opposants dans la construction de la nouvelle commune.

Voilà pour les informations que nous voulions vous communiquer, nous pouvons passer aux divers provenant de l'assemblée.

### Questions :

M. Pache Jean-Claude	Il demande si les fr. 5000.- de la déchetterie sont budgétisés pour un éventuel projet avec Romont ?
M. Moullet Frédéric	À Romont, cela ne bouge pas tellement car ils n'ont pas trouvé actuellement d'emplacement adéquat donc ils ne sont pas très intéressés de discuter avec les communes des alentours. La discussion tend plutôt vers Villaz-st-Pierre.
Mme Reynaud Laetitia	L'endroit des citernes de Romont avait été proposé mais l'Armée a refusé. Actuellement, ils visent l'emplacement de leur STEP car à moyen terme, elle sera reliée à Autigny ; ainsi ils prendraient ce terrain par la suite.
Mme Reynaud Laetitia	L'association pour ce projet n'est pas encore créée
M. Wicht Jean-Marie	Il faut compter encore beaucoup de temps, pour 2025-2030 ; pour nous, il faut trouver une autre solution pour la déchetterie.
M. Perroud Michel	Il désire des informations sur les travaux que Swisscom va entreprendre et demande s'il s'agit de l'implantation de la fibre optique ?
Mme Reynaud Laetitia	Non mais un rendez-vous est demandé pour de plus amples renseignements
M. Roux Jean-Daniel	Il précise que le Groupe E veut enterrer ses lignes et la commune a exigé que Swisscom les enterre aussi sur les secteurs Prin-Né-La Folliaz.
M. Fontaine David	Il adresse ses remerciements pour le débat instauré par rapport au projet de fusion, ce qui fut très agréable pour les discussions d'ensemble. En ce qui concerne la fusion, il y a actuellement beaucoup d'investissement, il exprime sa crainte par rapport au blocage des personnes qui font opposition ; dans la nouvelle entité, cela sera tenu compte ou mis de côté ?
Mme Reynaud Laetitia	On va garder les projets ; on est en discussion depuis deux ans pour avancer avec ces trottoirs, on y arrive gentiment et on va trouver une autre solution. Une deuxième personne émet une opposition, ce qui complique, mais cela ne va pas trainer.
M. Fontaine David	Actuellement, l'encaissement des impôts de notre commune se fait par le Service des contributions, par contre pas pour la commune de Villaz-st-Pierre. Pour la nouvelle commune, est-ce qu'il y a eu une discussion ? car il ne faudrait pas revenir en arrière avec un encaissement par la commune.
Mme Reynaud Laetitia	Dans les discussions, les deux conseils sont partis sur le fait que la commune procèdera à l'encaissement, c'est un montant de fr. 33'000.- qu'on donne au Service des contributions pour cet encaissement
M. Fontaine David	Il précise que les rappels, le contentieux, etc. seront à la charge des communes donc l'économie n'est pas si importante. C'est préférable un encaissement par le

	SCC
Mme Reynaud Laetitia	C'est une décision prise mais peut probablement revenir en discussion.
M. Rhême Joseph	Il relève que ce serait bien car le travail de contentieux n'est pas négligeable et c'est économiquement défendable.
Mme Reynaud Laetitia	On prend note de la remarque.
M. Fontaine David	Il aimerait avoir des informations sur le projet de la nouvelle porcherie
M. Rhême Joseph	La Société de laiterie a reçu un préavis favorable à la demande préalable; actuellement préparation du dossier de mise à l'enquête se fait pour le début janvier.
Mme Reynaud Laetitia	La commune attend le permis de construire pour procéder à la vente du terrain.
M. Fontaine David	Il adresse ses remerciements à la commune pour la mise à disposition du local de l'ancienne école pour l'Association Villarim'bouge. Cette association a été créée pour redynamiser le village, avec plein de petites activités, selon l'envie des villageois pour effectuer des présentations ; par exemple, M. Tissot, pour une animation sur l'astronomie. Merci à la commune.
Mme Reynaud Laetitia	Elle relève le nouvel aménagement avec une décoration qui est très sympa.
M. Richoz Gilles	Il aborde le sujet des parchets communaux pour lesquels il faudrait une mise à jour des critères d'attribution, ceci au vu de l'évolution des exploitations.
Mme Reynaud Laetitia	Elle relève qu'ils devront sûrement être revus pour l'élaboration des nouveaux règlements. Il y a des éléments imposés et c'est très cadré.

La parole n'étant plus demandée, Mme Reynaud remercie les personnes présentes pour l'intérêt porté à la vie de la commune en participant à ces assemblées.

Le Conseil communal aimerait encore vous souhaiter un Joyeux Noël ainsi qu'une excellente année 2019 à vous et à vos familles. Mme Reynaud profite aussi de l'occasion pour souhaiter de bonnes fêtes à ses collègues du Conseil communal ainsi qu'aux membres du personnel communal. Bonnes fêtes à tous et à toutes et elle se réjouit de vous revoir en 2019.

Afin de finir l'année sur une note réjouissante, nous vous invitons à rester avec nous pour un moment convivial en partageant un petit apéritif.

L'assemblée est levée à 22h30.

La Syndique

Laetitia Reynaud

La Secrétaire

Christiane Rime

Annexe : rapport de la commission financière